



Citoyenneté
Insertion Sociale
Professionnelle
Enfance
Touraine



MON ENFANT ACCUEILLI - Un emploi retrouvé

DISPOSITIF EXPERIMENTAL FAVORISANT L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT POUR DES FAMILLES EN SITUATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE

NOTICE D'UTILISATION DE LA FICHE PRESCRIPTEUR

Critères d'accès au dispositif

- Familles allocataires CAF
- **Familles NON allocataires CAF : A DEFINIR**
- **Quotient Familial inférieur à 830€**
- **Au moins un enfant de moins de 6 ans**

Demande d'accueil motivée par :

- **Impérativement une entrée ou un retour à l'emploi, en formation, en prestation d'accompagnement DE 5 JOURS CONTINUS MINIMUM**
- Le prescripteur atteste de la réalité de ce critère en cas d'absence de justificatif à la date d'entrée dans le dispositif + la famille devra fournir un justificatif dans les premiers jours de l'accueil
- **Tolérance de 7 jours après le début d'un contrat de travail / formation / prestation d'accompagnement (le maintien dans l'emploi ne rentre pas dans les orientations du dispositif – sauf si évolution du temps de travail ou des horaires, nécessitant un changement de mode d'accueil)**

Besoins d'accueil identifiés :

- A temps partiel, à temps plein
- Planning fixe ou variable
- Contrat d'accueil dont la durée est fixée en fonction de la situation du parent
- **De 5 jours à 3 mois en continu ou fractionné**

Attention :

- **Préciser les raisons de la demande et les difficultés éventuelles (freins éventuels à l'accueil ou à la pérennisation de l'emploi)**
- Vérifier auprès de la famille si le droit commun a bien été sollicité (inscription en multi-accueil, demande de place d'accueil d'urgence ou occasionnel, contact avec le RPE)
- **Signer conjointement avec la famille la fiche prescripteur**
- **A renvoyer à : plateforme@cispeo.fr**